



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

-----  
Séance du 02 Octobre 2024 – 17 H 00

-----  
Date de la convocation : 26 Septembre 2024  
Nombre de délégués en exercice : 32

Le Comité Syndical avait été convoqué le 25 Septembre 2024 à 14 H 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 02 Octobre 2024.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**L'An 2024, le 02 Octobre 2024 à 17 H 00**, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. DUFRENNE, M. DUMON, M. ROYAUX, M. DUCANCHEZ, M. MONNIER, M. VILLAIN, M. DUPIRE, M. NAVARRE, M. JUSTICE, M. SERET, Mme WATREMEZ.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. BAUDRY (à M. NAVARRE), M. VIN (à Mme WATREMEZ), M. LIBERT (à M. DELTOUR), M. QUINZIN (à M. DUPIRE).

**Absents** : M. SEGUIN, M. COURET, M. RICHARD, Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BURY, M. BETTIGNIES, M. GARY, Mme DESMARCHELIER, Mme NOIRMAIN, Mme MONIER, M. ERLEM, M. TELLIER.

**Absents excusés** : M. HIRAUX, Mme SELLIER, M. ETEVE.

-----  
**Objet : Rapport d'Activité 2023.**  
-----

Aux termes de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'E.P.C.I. doit adresser, chaque année avant le 30 septembre aux exécutifs des collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'année N-1 de l'établissement public.

Le rapport d'activité établi le bilan annuel des actions engagées dans le champ des différentes compétences du Syndicat. Il comprend également les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement.

Le rapport devant faire l'objet d'une prise de délibération avant d'être adressé aux Présidents des structures intercommunales composant le syndicat, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'activité 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, approuve le rapport d'activité 2023 ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 10 Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 09 Octobre 2024

Reçu le 09 Octobre 2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20241002-02102024\_09